

Province de Québec  
MRC du Fjord-du-Saguenay  
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

## PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du jeudi **9 novembre 2023 à 16 h 30** au Centre communautaire de Saint-Charles-de-Bourget, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	Siège 1
M.	Michel Néron, conseiller	Siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	Siège 3
M <sup>me</sup>	Janye Tremblay, conseillère	Siège 4
M <sup>me</sup>	Sophie Tremblay, conseillère	Siège 5
M <sup>me</sup>	Sylvie Brassard, conseillère	Siège 6

M<sup>me</sup> Vickie Paradis, greffière trésorière adjointe

À 16 h 30, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Citoyens présents à la séance : 1

### **ORDRE DU JOUR**

1. AVIS DE CONVOCATION;
2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. ADOPTION DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 409.23 : AGRANDISSEMENT HÔTEL DE VILLE, MISE AUX NORMES CASERNE INCENDIE ET IMPLANTATION D'UN CPE;
4. ADOPTION DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 410.23 : MODIFIANT LE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 395.22 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 150 780 \$;
5. PÉRIODE DE QUESTIONS;
6. LEVÉE DE LA SÉANCE.

### **1. AVIS DE CONVOCATION** **RÉSOLUTION NO 388.23**

CONSIDÉRANT les articles 152 à 158 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE La greffière-trésorière adjointe déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation, qui a bel et bien été notifié, doit être mentionné au procès-verbal;

POUR CES RAISONS,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget déclare que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

**2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**RÉSOLUTION NO 389.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay;  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

**3. ADOPTION DU RÈGLEMENT N°409.23 : AGRANDISSEMENT DE**  
**L'HÔTEL DE VILLE, MISE AUX NORMES CASERNE INCENDIE**  
**IMPLANTATION D'UN CPE**  
**RÉSOLUTION NO 390.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le règlement n° 409.23 décrétant un emprunt de **4 244 000 \$** pour l'agrandissement de l'hôtel de ville, la mise aux normes de la caserne et l'implantation d'un CPE;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit règlement.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale par intérim et greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de Municipalité, tout document relatif audit mandat de services juridiques.

**4. ADOPTION DU RÈGLEMENT N°410.23 : MODIFIANT LE**  
**RÈGLEMENT N°395.22 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT**  
**POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 150 780 \$**  
**RÉSOLUTION NO 391.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le règlement n° 410.23 modifiant le règlement n° 395.22 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 150 780 \$;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit règlement.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale par intérim et greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de Municipalité, tout document relatif audit mandat de services juridiques.

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée.

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 16 h 35

M. Bernard St-Gelais  
Maire

Mme Vickie Paradis  
Adjointe et greffière-trésorière